

PROTOCOLE PHARE 2023-2024 Collège CHARTIER

Le programme pHARe a pour but de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative et de lutter contre le harcèlement scolaire.

Il se compose d'une équipe ressource de six personnes : Johanna LECOURT, Jérôme THOUOT, Sylvie BOURDET-GRANIER, Raphaëlle BOULET, Margaux BAPTISTE et Clément LEFORESTIER. L'équipe est disponible pour recevoir les élèves et les familles et les écouter en cas de besoin.

Afin de lutter efficacement contre les situations de harcèlement, un protocole existe dans l'établissement. Dans ce cadre, l'équipe ressource interviendra auprès des élèves cibles, témoins et intimidateurs, ainsi qu'auprès des familles.

Fait de harcèlement
Le chef d'établissement est informé de tout fait de harcèlement

	Fait modéré : mise en place de la MPP par l'équipe Phare et le coordinateur	Fait grave ou fait de cyberharcèlement : Suivi par le chef d'établissement
15 JOURS MAX	1 ^{er} Entretien avec l'élève cible et un membre de l'équipe pHARe. Signalement par écrit.	Recueillir le témoignage de l'élève cible. La journalisation des faits est entreprise.
	Entretien avec la famille de l'élève cible.	Mener des entretiens : avec les témoins séparément, avec les auteurs présumés (sans dévoiler l'identité de l'élève cible), avec les parents de tous les élèves concernés. En cas de cyberharcèlement, les parents sont invités à faire appel au 3018 ou télécharger l'application 3018. Un rappel à la loi est effectué.
	Entretien avec un témoin-soutien.	
	Entretiens individuels avec les intimidateurs.	
	Information aux familles des intimidateurs si nécessaire.	Décider des mesures de protection pour la victime et de la punition, sanction ou mesure de réparation pour les auteurs.
	Entretiens individuels avec les témoins neutres.	Suivre la mise en œuvre des mesures prises et rencontrer l'élève cible et ses parents. Signalement de la situation effectué sur « <i>Faits établissement</i> »
2 ^{ème} entretien avec l'élève cible.		
2 ^{ème} entretien avec les intimidateurs.	Mener une action de sensibilisation au niveau des classes concernées. → Voir protocole national	
→ Entretiens de suivi régulier / passage au protocole « <i>fait grave</i> » si la situation n'est pas résolue.		

Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement.

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :
Service et appel gratuits



NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCÈLEMENT.EDUCATION.GOUV.FR